

Activité sportive : Kinball

Le centre d'initiative Sportive de la Porte du Hainaut propose des séances de kinball réservées aux 6/12 ans, le mercredi de 10h45 à 12h00 durant les mois de janvier, février, mars 2022, à la salle Auguste-Delaune.

Renseignements au **03 27 09 92 80**.

Ou par mail : cis-sport@agglo-porteduhainaut.fr

Pass transport Senior

Pour l'année civile 2022, le CCAS d'Hérin vous propose un pass transport. Les conditions : Avoir 65 ans ou plus, être non imposable, habiter la commune de Hérin. Pour un coût unique de 45€, vous pourrez voyager à volonté sur le réseau de tramway et de bus durant l'année 2022.

**Pour vous inscrire, prendre rendez-vous auprès du CCAS
au 03 27 20 06 06**

Guichet Numérique des Autorisations d'Urbanisme (GNAU)



A partir du 1^{er} janvier 2022, vos demandes d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, etc.) se feront en ligne à cette adresse : <https://gnau2.operis.fr/guichetnumeriqueurbanisme/#/>

Subvention pour l'achat d'un vélo ou d'une trottinette.

A partir du 1^{er} janvier 2022, La C.A.P.H. vous propose une aide pour l'achat d'un vélo, électrique ou non, ou pour une trottinette électrique.

Plus d'informations sur cette page :

<https://www.agglo-porteduhainaut.fr/actualites/une-aide-pour-acheter-velo-et-trottinettes>



Du nouveau sur l'éclairage public

L'éclairage public a été rétabli le 6 décembre. Nous vous annonçons donc la fin de la trame noire.

Les travaux concernant la rénovation de l'éclairage public devaient débuter au même moment. Cependant, la pénurie des matières premières liée à la crise sanitaire, entraîne un retard sur ce chantier.

Le fournisseur s'est engagé à démarrer les travaux dès réception du matériel.

Annulation repas des aînés

Suite à la reprise de l'épidémie de COVID, le repas des aînés a dû être annulé, néanmoins des plateaux-repas ont été livrés à nos aînés inscrits au repas.

Annulation vœux du maire

Toujours en raison de la reprise épidémique, la cérémonie des vœux du Maire a également été annulée.

TRAVAUX

Arrêté municipal du 25/11/2021 : Du 6 décembre 2021 au 19 août 2022, la vitesse de circulation est réglementée à 30 km/h en raison des travaux de terrassement en pied de coffret gaz, au 41 rue Gustave Delory.

INFORMATIONS MUNICIPALES

JEUNESSE : Communication des dates d'inscriptions

Les inscriptions scolaires pour les enfants nés en 2019 se dérouleront du 1^{er} février au 28 février 2022. La demande de dossier se fera par mail à cette adresse m.gosselin@ville-herin.fr ou en téléphonant au **06 76 73 23 05**.

Les inscriptions pour le centre de loisirs des vacances scolaires de février 2022 « du 5 au 21 février » se dérouleront les 10 et 11 Janvier 2022 par mail uniquement : inscriptions.alsh@ville-herin.fr

Vous êtes confrontés à un litige ? Un conciliateur peut vous aider !

Dès le 8 décembre 2021, reprise des rendez-vous du conciliateur, les demandes sont à faire auprès du secrétariat général, au **03 27 20 06 06**.

Pour les sapins naturels et usagés

La commune met en place, du 10 au 21 janvier 2022, un enclos, derrière la mairie, pour récupérer les sapins de Noël. Ces sapins seront réutilisés sous forme de compostage.

Nouveau système de tri des déchets au cimetière

Un nouveau système de tri et de récupération des déchets a été mis en place. Référez-vous au panneau d'information dans le cimetière.

Inscription jeunes de 18ans sur liste électorales

Pensez à vous inscrire sur les listes électorales dès vos 18 ans. Justificatif de domicile et C.N.I. vous seront demandés.

Délibérations adoptées par le conseil municipal du 9 décembre 2021

- Règlement d'attribution des subventions communales aux associations.
- Autorisation de paiement jusqu'à l'adoption du Budget Primitif 2022.
- Bail professionnel – Location de cabinet médical à la journée – Maison de la santé, rue Danton.
- F.I.P.D. Demande de subvention – Dispositif de vidéo-surveillance.
- Acquisition de plein droit d'un bien sans maître – Propriété « Chavatte » 1 place de Verdun, cadastrée section AK n°71 et 72.
- Débat sur le rapport définitif de la Chambre Régionale des Comptes du SIVU comité des Ages sur les exercices de 2016 à 2019.
- Centre de gestion de la FPT du Nord pour une mission de délégué à la protection des données.

Rappel du recensement militaire

Dès leur date d'anniversaire, les jeunes français(e)s de 16 ans ont 3 mois pour se présenter auprès de la mairie.

Les pièces à fournir sont :

- Justificatif de domicile
- C.N.I., livret de famille

A la fin de ces formalités, une attestation de recensement vous sera délivrée.

Après avoir effectué la journée d'appel de préparation à la défense, un certificat de participation vous sera remis, certificat indispensable pour se présenter aux examens et concours nationaux (Bac, BTS, permis, Etc.)

Mutuelle communale ouverte à tous

Une permanence a lieu une fois par mois en mairie, pour connaître les prochaines dates, veuillez contacter le CCAS au **03 27 20 06 06**.